

---

## Droit à l'aide à mourir : L'Université Catholique de Lille réaffirme son engagement au service de la vie et des soins palliatifs

---

À la suite de l'adoption définitive du texte relatif à l'aide à mourir par l'Assemblée nationale ce 15 juillet 2026, l'Université Catholique de Lille réaffirme les principes qui fondent son engagement dans le champ sanitaire et médico-social : le respect inconditionnel de toute vie humaine et l'attention portée à la dignité de chaque personne, particulièrement dans la maladie, la vulnérabilité ou la fin de vie.

Cette loi porte une grave atteinte à notre liberté d'action et sape les principes mêmes qui animent l'ensemble de nos structures de soin.

Tout au long des débats parlementaires, l'Université Catholique de Lille a défendu la reconnaissance d'une clause de conscience permettant aux établissements de demeurer fidèles à leur projet éthique et institutionnel. Cette disposition n'a malheureusement pas été retenue.

Dans ce contexte, l'Université Catholique de Lille prend acte du fait que le Président du Sénat et le Premier Ministre saisissent le Conseil Constitutionnel sur cette question majeure.

En concertation avec d'autres structures de soin, l'Université Catholique de Lille envisage également des recours auprès du Conseil Constitutionnel et des instances européennes pour faire valoir ses droits, et les droits des patients qui choisissent le projet de soin de ses établissements. Hôpitaux, EHPAD et services associés doivent pouvoir poursuivre leur mission librement au service de tous, en priorité des plus fragiles, en assurant à ceux qui y sont accueillis d'être accompagnés jusqu'au terme naturel de leur vie.

Plus que jamais, l'Université Catholique de Lille entend renforcer la promotion d'une culture du soin fondée sur la relation, la solidarité et les soins palliatifs. Grâce au dévouement remarquable de ses personnels soignants, elle continuera d'accueillir chaque personne avec respect, en répondant à la souffrance par le soin, l'accompagnement et la présence.

L'Université Catholique de Lille réaffirme ainsi son engagement au service de l'intérêt général dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de fidélité à sa mission.

**Patrick Scaufaire**, Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille

### **À propos de l'Université Catholique de Lille**

Fondée en 1875, l'Université Catholique de Lille est un établissement pluridisciplinaire unique en France qui fédère 5 Facultés, 18 Écoles, Grandes Écoles et Instituts, avec 43 000 étudiants dans 360 parcours de formation en 2025. L'Université Catholique de Lille intègre également un groupe hospitalier et des établissements médico-sociaux (près de 2000 lits et places au total), et des quartiers d'innovation sociale. Plus grande Université privée associative à but non lucratif de France, elle s'appuie sur des valeurs humaines et chrétiennes qui l'animent depuis l'origine. En lien étroit avec ses partenaires, elle est actrice des transitions du monde contemporain par ses projets de recherche, d'entrepreneuriat, d'inclusion des populations les plus vulnérables et de transition énergétique et sociétale. L'Université est une association reconnue d'utilité publique (labellisée EESPIG et ESPIC). Sans actionnaire, non-lucrative, ses résultats sont 100% réinvestis pour créer ou pérenniser des actions sociales et au service de l'innovation.

[www.univ-catholille.fr](http://www.univ-catholille.fr)